



a kiwa company



SAFETY, QUALITY AND ENVIRONMENTAL SERVICES

Rapport n°: 153094.01-LE-25-0966047-007

Document: 1 page(s)

Inspecté par: Thomas Alessi le 02.04.2025

Luxlev SA Location

Avenue de l'Europe

L - 4802 LAMADELAINE



Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° JPAC023L06942

1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Avenue de l'Europe,

Localité : 4802 - LAMADELAINE

2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-SST 1237

Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

Autorisation

Autorisation n°

3A/2024/1970/174 du 07.05.2024

Caractéristiques

Constructeur

DINGLI

Type

élévateur mobile

Exploitant

LUXLEV

Année de fabrication / installation

2024

N° de série

JPAC023L06942

Charge de service (kg)

230

Nombre de personnes

2 personnes

N° interne / inventaire

4277C

Type constructeur

JCPT1008AC

4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 02.04.2025

Thomas Alessi
Inspecteur

Pour le directeur général,

Mathias Muller
Responsable Technique